

INFO



Section TM-cargo, le 18 juin 2015
Sektion TM-cargo, den 18. Juni 2015

Basta! **Commission paritaire reportée à deux reprises!**

Chères collègues, chers collègues,

Lors de la réunion de la délégation du personnel en date du 16 octobre 2014, nous avons insisté formellement sur les problèmes liés à un non-respect de la convention collective en ce qui concerne le «*rappel pour besoins de service au lieu de travail pendant les jours de repos*». Des réunions extraordinaires ont été organisées entre la direction et la délégation du personnel. Ces réunions sont restées, malgré tous nos efforts, sans prise de position de la part de la direction.

Lors de la réunion de la délégation du personnel du 13 janvier 2015 la direction nous a informé, suite aux revendications répétitives de la délégation du personnel concernant les dispositions de la convention collective à respecter, que les problèmes en la matière seraient traités séparément et ce lors d'une «commission paritaire».

De commun accord, nous avons fixé le 21 avril 2015 comme date pour une telle «commission paritaire». Ce rendez-vous a été annulé de la part de la direction de CFL cargo. Un second rendez-vous a été fixé au 12 juin 2015. Cette date a de nouveau été annulée par le côté patronal!

Une troisième tentative pour le rendez-vous en vue de cette «commission paritaire» est prévue pour le 9 juillet 2015.

Nous tenons dès à présent à vous informer que nous n'accepterons en aucun cas une troisième annulation!

La délégation du personnel

Basta! **Paritätische Kommission zweimal vertagt!**

Verehrte Kolleginnen und Kollegen,

In der Personalvertreterversammlung am vergangenen 16. Oktober 2014 wurde von uns die Problematik bezüglich der „Nichteinhaltung des Kollektivvertrages bei Rückruf an den Arbeitsplatz“ («*rappel pour besoins de service au lieu de travail pendant les jours de repos*») aufgeworfen. Es wurden zu dieser Problematik Sitzungen zwischen der Personalvertretung und der Direktion einberufen, welche ohne eine Stellungnahme der Direktion an uns endeten.

In der Personalvertreterversammlung am 13.01.2015 wurde uns, auf nochmalige Nachfrage, von der Direktion dann nur mitgeteilt, dass dieses Thema in einer Paritätischen Kommission (Commission Paritaire) separat behandelt werden soll.

Diese Paritätische Kommission (Commission Paritaire) wurde auf den 21. April 2015 festgelegt. Dieser Termin wurde von der Direktion dann wieder abgesagt.

Ein Nachfolgetermin wurde dann für den 12.06.2015 anberaumt. Auch dieser Termin wurde wieder von Direktionseite abgesagt.

Der nächste Termin ist nun auf den 9. Juli 2015 festgesetzt worden.

Wir werden eine dritte Absage in keinem Fall dulden!

Die Personaldelegation

Zesumme staark!

**FNCTTFEL
Landesverband**